

# RÉUSSIR ENSEMBLE

au Pays de Landivisiau

Juillet 2015. N°8



## Le mot de Xavier Caïtucoli

Président Directeur Général  
de Direct Energie

### Une étape décisive

La Préfecture du Finistère a délivré à la Compagnie Électrique de Bretagne l'autorisation de créer et d'exploiter le cycle combiné de Landivisiau au terme de la procédure ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement).

Avec cette ultime étape, toutes les autorisations et avis favorables ont été obtenus : Agence Régionale de Santé (ARS), autorité environnementale (CGEDD), Commission d'enquête, Institut National des Appellations d'Origine (INAO), Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)...

Cette étape vient enfin conclure une procédure particulièrement longue qui en aurait dissuadé plus d'un.

Mais nous sommes plus que jamais décidés et motivés, impatients de contribuer significativement au développement économique du territoire en débutant les travaux l'année prochaine.

Nous ne pouvons décevoir l'important soutien des élus, des associations, des chambres de commerces, ainsi que de nombreux habitants du territoire et de la Bretagne, qui nous donne à présent une responsabilité supplémentaire pour réussir ce projet.

Enfin, cette décision doit mettre un point final au harcèlement dont nous sommes victimes.

Chacun doit respecter les règles du jeu et les dégradations sur le site de la future centrale doivent désormais cesser pour que l'intérêt général des Bretons, incarné par les élus et par l'État, puisse enfin prévaloir.



## SOMMAIRE

ÉDITO

UN ENGAGEMENT CONCRET EN FAVEUR  
DE L'ENVIRONNEMENT

DE NOUVELLES ÉTAPES

# CHANTIER DU CYCLE COMBINÉ DE LANDIVISIAU : UN ENGAGEMENT CONCRET POUR L'ENVIRONNEMENT

Depuis le début du projet de construction du cycle combiné de Landivisiau, la Compagnie Électrique de Bretagne a souhaité un engagement fort en faveur de l'environnement. C'est dans ce cadre-là que la société a fait appel à un partenaire expert, A&T Ouest, basé à Landivisiau et Saint-Martin des Champs dans le Finistère pour mettre en place des mesures environnementales préalables au chantier du Cycle Combiné.

**1 Réduire les impacts potentiels du projet sur son environnement proche**

**2 Préserver les milieux et espèces connexes au site du projet et créer de nouveaux milieux naturels si nécessaire**

**3 Mettre en place une réelle intégration paysagère**

## LES HAIES BOCAGÈRES



Des haies bocagères ont été créées afin de faciliter la nidification des oiseaux tels que la Linotte mélodieuse, le Bouvreuil pivoine.

Ces haies constitueront à terme des habitats pour de nombreuses espèces animales, par exemple des sites de nidification, un abri pour les amphibiens et les reptiles, un territoire de chasse pour les chauves-souris etc. Les haies seront constituées exclusivement d'essences locales.

## LES MARES À BATRACIENS



Deux mares à batraciens ont été prévues pour permettre de renforcer les populations de batraciens au niveau du site.

Ces dernières ont été envisagées à proximité du cours d'eau, dans des secteurs humides et positionnées de manière à ce qu'elles se remplissent naturellement par apport en eau de la nappe souterraine. La partie profonde (environ 1.20 m) a été disposée à l'opposé du ruisseau, avec une pente permettant de progresser facilement vers la berge.

## LES ANDAINS À REPTILES



Afin de faciliter l'installation des reptiles et notamment de la Couleuvre à collier, deux andains ont été créés. Ils assureront les besoins spécifiques aux autres espèces de reptiles présentes sur le site comme la Vipère péliade, l'Orvet fragile, le Léopard vivipare, le Léopard des murailles...

D'une dimension d'environ 9 m de long sur 3 m de large, un lit de sable forme la base et crée des conditions favorables à la colonisation du dispositif par les reptiles. Il a ensuite été disposé des racines, souches et blocs de pierre qui permettent d'offrir des cavités formant de futurs repères.

Créations  
d'espaces  
naturels





Faisant suite à un diagnostic précis impliquant un écologue sur toutes les zones dites « sensibles », un certain nombre de mesures concrètes ont été mises en œuvre :

### LE TRANSFERT DE L'INULE FÉTIDE



Les plants d'Inule fétide présents au niveau de la friche industrielle ont été déplacés.

Ces derniers ont été marqués avant un déracinement mécanique. La phase de transfert des pieds d'inule fétide s'est opérée dans un second temps. La zone d'accueil a été préalablement préparée par le retrait des friches arbustives (saules et bouleaux).

Transfert  
de plantes  
rares

### MISE EN ŒUVRE DES CLÔTURES BÂCHÉES



La pose de clôtures est destinée à éviter le déploiement d'espèces de faune protégées vers le site d'implantation de la future installation, pendant la phase de chantier.

La première, au nord, marque la limite de la zone de friche qui abrite un cortège de reptiles et des spécimens d'escargots de Quimper. La seconde clôture, au sud, délimite la partie basse du site du projet. Elle est essentiellement destinée à mettre en défense les spécimens de lézard vivipare.

### MISE EN ŒUVRE DES CLÔTURES DE DÉFENSE DU VALLON HUMIDE



Le vallon humide a été mis en défense par une clôture destinée à être présente durant toute la phase de chantier.

Cette dernière ceinture un secteur de sensibilité forte au sein duquel il n'est pas souhaitable que puissent progresser les engins.

Protection  
faune et  
flore

# L'INTÉGRALITÉ DES PERMIS NÉCESSAIRES À LA CONSTRUCTION DU CYCLE COMBINÉ DE LANDIVISIAU ONT ÉTÉ OBTENUS



Janvier 2013 (transféré en mars)  
Arrêté ministériel d'exploiter

Janvier 2015  
Arrêté de dérogation d'espèces protégées

2013

2014

2015

Septembre 2014  
Permis de construire

Mai 2015  
Autorisation d'exploiter ICPE

## PRIORITÉ À L'INTÉGRATION PAYSAGÈRE

Le Cycle combiné de Landivisiau a vocation à être particulièrement bien intégré dans son environnement et c'est la raison pour laquelle, architectes et paysagistes ont été mis à contribution.

Le plan peut se diviser en deux grandes entités. L'intégration répond au principe suivant : plus on est proche du bâtiment, plus l'aménagement est marqué, plus on s'éloigne et plus on est dans des espaces « sauvages ».



la zone de nature préservée dans le vallon à l'ouest et au nord (sur laquelle ont été créés les andains, les mares, les haies bocagères...),



la zone de nature modelée bordant les bâtiments à l'est du terrain.

## LANDIVISIAU PLUS ATTRACTIF QUE JAMAIS

Les bonnes nouvelles pour l'économie et l'emploi local se succèdent à Landivisiau.

Après le feu vert pour le cycle combiné, c'est désormais l'entreprise Celtys qui implante sa centrale à béton.

Cette décision heureuse est un bon résultat pour la ville. C'est aussi un véritable pied de nez à tous les oiseaux de mauvais augure qui disaient que le Cycle Combiné ferait fuir. La zone du Vern est en expansion ; l'activité attire l'activité et ce sont de très bonnes nouvelles pour Landivisiau et son Pays.

**Ils ne respectent rien !**



Lors de la manifestation organisée par des associations qui se targuent d'agir en faveur de l'environnement ; un certain nombre de dégradations ont été commises dont la destruction des clôtures de protection pour la faune et la flore : quelle contradiction !

## L'espace d'information

La CEB rappelle que l'espace d'information dédié au public est situé au 32 rue Joseph Pinvidic à Landivisiau est ouvert tous les mercredis de 9h à 12h30 et de 14h à 17h.



Fermé  
du 22 juillet  
au 19 août  
inclus

Des ouvertures exceptionnelles peuvent avoir lieu sur simple demande à l'adresse : [contact@landivisiau-lacentrale.com](mailto:contact@landivisiau-lacentrale.com)